



Ville de Bernay
Délibération : 22
Conseil du 06 décembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20211210-DAJ-DEL-JS-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2021

Affichage : 13/12/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021 -

Délibération n°123-2021

Rapporteur : Monsieur Gérard LEMERCIER

L'an deux-mille-vingt-et-un, le six décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Frédérique PARIS, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE.

Absents : Camille DAEL, Hugues CANTEL, Pierre JALET.

Date de la convocation : 30 novembre 2021.

Monsieur Mickael PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS et PROFESSIONS
LIBERALES DE BERNAY (ADCAP)**

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'Association ADCAP a été créée en septembre 2021 et a pour objet de promouvoir l'activité des commerçants, des artisans et des professions libérale de Bernay.

Dans le cadre des activités de fin d'année, elle souhaite obtenir une aide pour permettre l'organisation de différentes manifestations dont le thème général est « Bernay s'habille de blanc »

L'association sollicite une subvention entre 5 000 € et 7 000 €.

Ces actions trouvant à s'inclure dans la politique municipale de soutien à la vie locale et d'animation du territoire, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

DÉLIBÉRATION :

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations, et plus précisément son article 10 relatif à l'attribution de subventions,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi susvisée,
VU le budget primitif 2021,
VU la demande de subvention de fonctionnement,
VU l'avis favorable de la commission « *Action sociale, médico-sociale et solidaire* » en date du 29 novembre 2021

Valérie DIOT ne prend pas part au vote

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle à hauteur de 5 000 € à l'Association des Commerçants, Artisans et Professions libérales de Bernay.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/12/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

